



[Signature]

**Finances, achats publics
et système d'information
Commande publique**

Décision n° 2021-91

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre et d'OPC étendus relatif à l'aménagement de la place du général de Gaulle à Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2124-3 et R 2124-3 et suivants

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Sceaux et le département des Hauts-de-Seine désignant la ville de Sceaux comme coordonnateur du groupement pour la passation de la procédure de maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 6 octobre 2020 sur les supports de publication du JOUE (n°2020/S 197-476133), du BOAMP (n°20-121717) et du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (n°3551747),

Vu les résultats de la consultation réalisée selon la procédure négociée,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du groupement réunie le 14 avril 2021,

Vu le rapport d'analyse des offres établi du marché cité en objet,

Considérant que l'offre du groupement formé par Vincent Pruvost (mandataire), OTCI, Acte Lumière et CDVIA est l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DECIDE d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre et d'OPC étendus relatif à l'aménagement de la place du général de Gaulle à Sceaux avec ce groupement pour un montant global pour la part Ville de 151 020 € HT.

DECIDE de le signer.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 30 avril 2021



[Signature]
Philippe LAURENT